

PROCÈS VERBAL de l'Assemblée Générale extraordinaire du 21/06/2025 de L'Association des Randonneurs Nus de Provence

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 juin 2025 à 14 heures, restaurant des trois vallées col de Turini, les membres de l'association se sont réunis sur convocation du conseil d'administration en date du 24 mai 2025 par courriel.

L'assemblée est présidée par :
Monsieur Bernard Reymann, Président

Le Président constate que 8 membres sont présents et que 9 membres sont représentés, Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée extraordinaire est régulièrement constituée, le quorum est atteint, et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Membres présents et représentés :
Voit fiche de présence en annexe

Ordre du jour :

Entériner l'affiliation à la Fédération Française de Naturisme

Rappelons que lors de la dernière A.G.E il avait été décidé de quitter la F.F.R et demander l'affiliation à la F.F.N.

La Fédération Française de Randonnée a accepté notre affiliation lors de son A.G du 25 mai 2025. Les membres actuels conservent leur licence F.F.R jusqu'au 31 août 2025 et l'assurance F.F.R jusqu'au 31 décembre 2025.

Le Président va informer la F.F.R du retrait de notre association.

→ Approbation à l'unanimité

Approbation des nouveaux statuts :

Vous avez reçu, avec la convocation à cette A.G.E, le projet des nouveaux statuts.

Les principales modifications portent sur :

- Le retrait de la FFR et l'affiliation à la FFN
- L'élargissement de l'objet social à toutes les activités naturistes tout en conservant notre objet historique inchangé en ce qui concerne la randonnée.
- La création d'une référente éthique et bonne conduite : Danièle Reymann

Toutes les autres dispositions n'appellent aucun commentaire par rapport aux anciens statuts.

→ Approbation à l'unanimité

Approbation du Règlement Intérieur :

L'ancien règlement intérieur devenu obsolète devait être mise à jour compte-tenu de notre affiliation à la F.F.N.

Vous avez tous reçu le projet avec la convocation.

Vous avez pu noter que ce règlement donne plus de pouvoir au Conseil d'Administration pour éviter les « intrus ».

Et La création d'une référente éthique et bonne conduite : Danièle Reymann

→ Approbation à l'unanimité

Question Diverses :

Le Club Horizon, club naturiste maralpin historique est dissout depuis le 7 juin 2025. Sa principale activité est l'occupation, la gestion, de la plage de la batterie à Cannes. Beaucoup de membres de l'ex Club Horizon vont nous rejoindre puisque nous sommes, maintenant, le seul club affilié F.F.N dans les Alpes Maritimes.

Pour s'occuper de cette nouvelle activité des R.N.D.P, Monsieur le Président, Bernard Reymann, va nommer Madame Maryline Tassart Chargée de Mission en charge de l'activité de la plage de la batterie, Cannes.

→ Approbation à l'unanimité

Modification de la date de fin d'exercice social :

Afin de cohérence avec la F.F.N, notre exercice social courre du 1^{er} janvier au 31 décembre.

L'exercice 2024/2025 comportera donc 16 mois, il a débuté le 1^{er} septembre 2024 et se clôturera le 31 décembre 2025. Une Assemblée Générale se réunira au plus tard le 28 février de l'année suivante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Le Président :

Le Secrétaire :

Bernard REYMANN

Pierre PROUST

Feuille de présence de l'A.G.E du 21 juin 2025

Prénom	Présents	Pouvoirs
Anne Sophie	X	
Christopher	X	
Bernard	X	
Danièle		X
Dominique		X
Gloria		X
Eric	X	
Jean Luc		X
Joëlle	X	
Daniel	X	
Kerima		X
Marc M.		X
Marc P.	X	
Pierre	X	
Miriam		X
Rémi		X
Roger		X
Maryvonne		X